




ASSOCIATION CHRISTILLA  EHPAD STE SIGOLENE	<b>PROTOCOLE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETABLISSEMENT DES SORTIES DES RESIDENTS AU DOMICILE DES PROCHES</b>	Codification : PROT-SOINS- RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETABLISSEMENT DES SORTIES DES RESIDENTS AU DOMICILE DES PROCHES V2 Date de création : 17/05/2021 Date de diffusion : 19/05/2021
<b>DIFFUSION</b>		
Pour application :	Ensemble du personnel Familles et proches des résidents	
Pour information :	Ensemble du personnel	
Classement :	Classeur des procédures dans chaque service Classeur qualité	
<b>SUIVI DES MODIFICATIONS</b>		
<b>VERSION</b>	<b>NATURE DES MODIFICATIONS</b>	<b>DATE</b>
V2		17/05/21
V1		17/03/21
<b>REDACTION</b>	<b>VERIFICATION</b>	<b>VALIDATION</b>
NOM : CABANES NADINE FONCTION : Cadre de santé VISA  	NOM : BRAYE Yves FONCTION : Médecin coordinateur  	NOM : FAVERGE Lucien FONCTION : Directeur VISA  

## SOMMAIRE

### 1. Objet de la procédure

Cette procédure a pour objectif de définir l'ensemble des règles à respecter par le résident et sa famille afin de permettre les sorties à domicile en toute sécurité.

### Domaine d'application

Ensemble des salariés de l'établissement, les résidents et leurs familles.

### 2. Référence :

**Nouvelle étape vers un retour à la vie normale dans les EHPADs**  
Ministère des solidarités et de la santé : 12 mai 2021

### 4. Terme(s) et définition(s)

SHA : solution hydro alcoolique

## 5. Description de la procédure

### A/ Conditions préalables

Comme le reste de la population générale, les résidents bénéficient de la possibilité de voir leurs proches et du respect de leur liberté d'aller et venir.

La demande d'une sortie extérieure doit émaner du résident, ou son avis doit être sollicité. En cas d'incapacité d'exprimer une demande, celle-ci peut être déléguée à la personne de confiance et/ou référente ou au tuteur.

Les demandes de sortie devront être faites, par mail ou par appel téléphonique, au moins 24 heures avant la visite à l'extérieur. Aucune demande ne peut être traitée le samedi et le dimanche.

### B/ Les règles de distanciation

Nous vous rappelons que les risques de contamination sont importants dans les foyers familiaux et qu'il est indispensable de respecter strictement les gestes barrières et notamment le port impératif du masque chirurgical toute la durée de la sortie.

**La prise d'un repas demeure interdite.**

### C/ Durée de la sortie

Les sorties sont autorisées à partir de 13H30 avec un retour au plus tard à 17h45.

Ce protocole a été établi de façon collégiale entre l'équipe de direction, la gouvernante, l'animatrice, les soignants, la psychologue, la cadre de santé et le médecin coordonnateur. Il pourra être modifié à tout moment en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, de l'état de santé du résident ou du comportement des familles/proches.